



Compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016

Secrétaire de séance : Mme Claudine SIMON

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

° **Décisions municipales :** Unanimité.

° **DIA :** Unanimité.

° **Rapport annuel du Syndicat des Eaux de Mirecourt :**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public du Service des Eaux, au titre de l'année 2015, remis par le président du Syndicat des Eaux de la Région de Mirecourt à la Ville, est commenté par M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux.

Unanimité.

° **Rapport de la CLECT.**

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le rapport de la CLECT adopté par cette dernière en date du 11 août 2016. L'adoption définitive de ce rapport permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la Ville de Mirecourt pour l'année 2016.

M. Patrice FY s'enquiert d'une éventuelle fermeture du terrain des Gens du Voyage.

M. le Maire lui répond par la négative.

M. Patrice FY constate que les charges de fonctionnement restent constantes.

M. le Maire lui indique que la CCPM s'attache à réaliser des économies et prend pour exemple le complexe « Hacquard-Dervaux-arts martiaux » où chaque lieu aura son circuit de chauffage indépendant. De même, la construction d'une nouvelle piscine va permettre de réaliser d'autres économies.

M. Patrick CITOYEN espère que le nouveau bassin permettra d'enregistrer plus d'entrées.

Unanimité.

° **Subvention exceptionnelle**

Une subvention exceptionnelle de 300 € est attribuée à l'Amicale du Faubourg en raison des désagréments vécus par cette dernière lors de la soirée du 13 juillet 2016. Cette subvention correspond au montant demandé par le prestataire du bal.

Une voix contre et 26 pour.

° Création d'une régie temporaire.

La vente des anciens fauteuils du Rio du 21 au 25 septembre nécessite la création d'une régie temporaire pour encaisser le produit de la vente. M. le Maire rappelle que les sièges seront cédés du 21 au 25 septembre à raison de 20 € pièce.

Unanimité.

° Création d'un CUI-CAE.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, M. le Maire est autorisé à créer un contrat d'accompagnement de 12 mois dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 8 août 2016. Ce contrat de 35 h est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi et de la Mission Locale de la Plaine des Vosges pour le compte de l'Etat. La prise en charge de l'Etat est de 85% à hauteur de 20 h.

Unanimité.

° Réduction d'horaires :

Le conseil municipal est informé qu'un agent titulaire de l'école de musique, exerçant ses fonctions dans plusieurs communes, va bénéficier d'une augmentation de son temps de travail hebdomadaire dans une commune extérieure. De ce fait, afin de respecter les règles de cumul, sa durée hebdomadaire de service à Mirecourt doit être abaissée de 5 h à 3 h. M. le Maire ajoute que l'agent concerné a donné son accord par courrier. L'assemblée délibérante accepte donc la modification de la durée hebdomadaire de service d'un assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe en l'abaissant de 5 h à 3 h

25 voix pour et deux contre.

° Changement de grade.

Le Conseil Municipal est informé qu'une ATSEM a sollicité une demande de détachement afin d'être affectée à la salle polyvalente.

En conséquence, le tableau des emplois est modifié comme suit :

- adjoint technique principal 2ème classe avec effet au 1er novembre 2016 pour une durée de six mois.

A l'issue de cette période, l'agent concerné sera directement intégré sur son nouveau grade et le poste correspondant à son ancien grade sera supprimé. M. le Maire précise qu'il n'y a aucune incidence financière.

Unanimité.

° Signature d'un contrat d'apprentissage.

Le Conseil Municipal est informé qu'un contrat d'apprentissage a été signé à compter du 5 septembre 2016 avec un jeune du territoire de la CCPM pour qu'il puisse préparer un CAP d'électricien en deux ans. Ce dernier sera présent trois semaines par mois au sein du service et suivra les cours théoriques au CFA d'Arches au cours de la quatrième semaine. Il indique que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme et que ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant, Ce contrat d'apprentissage est conclu pour une durée de 24 mois, rémunéré sur la base de 41 % SMIC pour la 1ère année et sur la base de 49 % du SMIC pour la 2ème année.

Unanimité.

° Groupement de commandes. Délégation de signature.

L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, dans son article 28, ouvre la possibilité de créer des groupements de commandes entre collectivités territoriales pour des intérêts techniques et économiques. Ainsi les travaux de réfection de la rue du Colonel Mangin (assainissement eaux usées pour la CCPM, enfouissement des réseaux secs, éclairage public et réhabilitation voirie pour la Ville de Mirecourt) pourront être réalisés par une seule entreprise.

Le Président de la CCPM étant également Maire de la Commune de Mirecourt, le Conseil Municipal accorde une délégation de signature à un adjoint pour signer au nom de la Commune de Mirecourt la convention de groupement de commandes et décide de donner cette délégation à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux de la Ville de Mirecourt.

26 voix pour et une non-participation au vote, M. Roland RUGA.